



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 16 JUIN 2025, À 19 h 30, AU 19, AVENUE  
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Michel Desbiens	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
Mme	Odette Lavigne	Conseillère
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère
M.	Marc Rainville	Conseiller

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Clémence Richard	Greffière par intérim

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
12 MAI 2025**

**Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière par intérim est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*.**

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne  
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. PROJET DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX**

**4.1 Comité général spécial du 19 mai 2025**

**4.1.1 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public**

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne  
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

**Rés. 2025-210**

**Rés. 2025-211**

**Rés. 2025-212**



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur de l'électricité portant le numéro EL2025-07 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois d'avril 2025.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1.2 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2025-213

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne  
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2025-20 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois d'avril 2025.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1.3 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2025-214

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne  
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2025-04 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois d'avril 2025.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1.4 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2025-215

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne  
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2025-22 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois d'avril 2025.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2 Comité général spécial du 2 juin 2025

##### 4.2.1 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2025-216

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse  
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et protection incendie portant le numéro DSP2025-06 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois d'avril 2025.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4.3 Comité général du 9 juin 2025

#### 4.3.1 Limite de vitesse à 30 km/h sur place La Salle

Rés. 2025-217

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu  
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2025-26 et d'approuver l'abaissement de la limite de vitesse à 30 km/h sur place La Salle, entre l'avenue Chapais et la ruelle Jean-Éthier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.3.2 Demande de soutien – Regroupement des femmes de la Côte-Nord

Rés. 2025-218

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu  
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des communications et du tourisme portant le numéro CO2025-17 et de fournir gratuitement 1 300 billets d'autobus adulte au Regroupement des femmes de la Côte-Nord. La valeur de ce soutien s'élève à 4 940 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.3.3 Nominations de membres privilégiés à la Société d'expansion de Baie-Comeau

Rés. 2025-219

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu  
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2025-11 afin de procéder aux nominations de madame Marie-Josée-Paradis ainsi que Me François Corriveau à titre de membres privilégiés de la SEBC pour y représenter la Ville.

La durée de ces nominations vaut jusqu'à ce que le conseil municipal en décide autrement.

Cette résolution remplace toute autre résolution de la Ville concernant la nomination de membres devant la représenter au sein de la SEBC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.3.4 Nomination au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale - Greffière et directrice des affaires juridiques

Rés. 2025-220

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu  
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-31, afin de procéder à la nomination de Me Clémence Richard au poste de greffière et directrice des affaires juridiques, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur. Il s'agit d'un poste vacant suite à un départ dans l'organisation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.3.5 Nomination au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale - Greffière adjointe

Rés. 2025-221

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu  
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-32, afin de procéder à la nomination de Me Alexandra Hébert au poste de greffière adjointe, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur. Il s'agit d'un poste vacant suite à un mouvement interne.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.3.6 Appel d'offres 2025-37 - Acquisition d'une dameuse pour le centre de ski**

**Rés. 2025-222**

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu  
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2025-23 et d'accorder le contrat de fourniture d'une surfaceuse, à Prinoth LTD, pour la somme de 517 791,60 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2025-37 et de procéder au lancement de l'appel d'offres pour le financement par crédit-bail de cette surfaceuse sur une période de cinq ans.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.3.7 Appel d'offres 2025-38 - Acquisition d'une fourgonnette utilitaire longue à toit surélevé**

**Rés. 2025-223**

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu  
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2025-24 et d'accorder le contrat de fourniture d'une fourgonnette utilitaire longue à toit surélevé, à Jean Dumas Ford Baie-Comeau inc., pour la somme de 90 587,85 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2025-38.

Ce montant sera financé à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de sept ans.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.3.8 Demande d'aide financière - Réfection de la passerelle de la rivière Le Petit Bras**

**Rés. 2025-224**

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu  
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2025-25 et d'autoriser, par résolution, le dépôt de la demande d'aide financière pour la conception et l'aménagement d'une passerelle remplaçant l'existante, au droit de la Route verte et de la rivière Le Petit Bras, à Baie-Comeau. Le programme de subvention permettrait une aide financière couvrant 50 % des coûts du projet, c'est-à-dire 169 405,82 \$, sur un projet estimé à 338 811,63 \$, taxes incluses. Les coûts à défrayer par la Municipalité seraient puisés au Règlement d'emprunt 2012-817, où une somme de 200 000 \$ a été réservée en 2025.

De plus, il est également résolu de nommer la coordonnatrice environnement et développement durable, madame Julie Malouin, signataire pour cette demande de subvention.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4.3.9 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mardi 20 mai 2025

Rés. 2025-225

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu  
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2025-15 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mardi 20 mai 2025 à 15 h 30.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.3.10 Demande selon le Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 43, avenue Taché

**Considérant que** la majorité des travaux répond aux objectifs du règlement qui consistent à conserver le caractère propre du bâtiment et à contribuer au caractère de l'ensemble patrimonial;

**Considérant que** le revêtement en déclin posé verticalement n'est pas compatible avec le bien patrimonial et le voisinage;

Rés. 2025-226

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu  
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2025-25 et d'accepter le projet de P.I.I.A. consistant en l'ajout d'une galerie couverte dans la cour avant, la modification de la lucarne sur la façade avant et le remplacement du revêtement extérieur de la résidence du 43, avenue Taché, se situant dans le quartier patrimonial Marquette, selon les plans déposés lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du mardi 20 mai 2025.

Les membres du CCU recommandent toutefois que le revêtement extérieur posé verticalement soit remplacé par un revêtement posé horizontalement.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.4 Comité général du 16 juin 2025

#### 4.4.1 **Projet P2023-02 - Réfection du plateau sportif extérieur du pavillon du Lac - Financement**

Rés. 2025-227

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2025-21 et que la Ville de Baie-Comeau confirme le financement du projet pour la réfection du plateau récréatif extérieur du pavillon du Lac à partir du solde final disponible au Fonds Toulnostouc et du fonds de roulement de la Municipalité, remboursable sur une période de 10 ans.

Il est également résolu :

Que la Municipalité désigne Me François Corriveau, directeur général, ou son remplaçant, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4.4.2 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2025-228

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2025-22 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de mai 2025.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.4.3 Demande d'autorisation - Installation du serpent de roches à Hugo au parc des Pionniers

Rés. 2025-229

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2025-23 afin d'autoriser le promoteur à procéder à l'installation du serpent de roches à Hugo au parc des Pionniers.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.4.4 Vente d'une partie du lot 3 210 319

Rés. 2025-230

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2025-11 et de vendre à GBH 8 inc. une partie du lot 3 210 319, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, d'une superficie approximative de 1 089 m<sup>2</sup> pour la somme de 26 898,92 \$, plus les taxes applicables. La vente est faite sans garantie légale.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction. Tous les frais et déboursés professionnels sont à la charge de l'acheteur.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.4.5 Plan d'action pour la dynamisation du centre-ville Mingan

**Considérant** les nombreux défis du centre-ville Mingan, notamment le niveau de désuétude des bâtiments et le taux important d'inoccupation des locaux commerciaux;

**Considérant que** le plan de dynamisation a été élaboré grâce à la mobilisation de nombreux acteurs clés de la communauté;

**Considérant** la volonté du conseil municipal de confirmer son engagement envers les citoyens et de poursuivre les démarches de dynamisation du centre-ville Mingan;

Rés. 2025-231

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2025-14 et d'approuver par résolution le plan de dynamisation du centre-ville du secteur Mingan 2025-2035.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### **4.4.6 Acceptation du Règlement 25-01 de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan décrétant une dépense de 949 842,91 \$ et un emprunt de 283 698,41 \$ pour la rénovation complète du compacteur à déchets**

**Considérant qu'un avis de motion** a été présenté lors de la séance publique extraordinaire du 15 mai 2025 et que le projet de règlement d'emprunt a été déposé séance tenante;

**Considérant que** le projet de Règlement 25-01 a été présenté et déposé aux membres du conseil d'administration conformément aux dispositions de la Loi.

**Considérant que** la résolution a été adoptée à une séance publique ordinaire du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan tenue le 27 mai 2025, à laquelle il y avait quorum.

**Rés. 2025-232**

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2025-12 et d'accepter l'adoption de la résolution 2025-50 de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan effectuée lors de la séance publique ordinaire du conseil d'administration de la Régie le 27 mai 2025.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.4.7 Protocoles d'entente - Municipalités de Franquelin, Baie-Trinité et Godbout**

**Rés. 2025-233**

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et protection incendie portant le numéro DSP2025-08 et d'autoriser le maire et la greffière ou leur remplaçant, à signer les protocoles d'entente liant la Ville et les municipalités de Franquelin, Baie-Trinité et Godbout concernant les services liés au combat des incendies et à la prévention.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.4.8 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public**

**Rés. 2025-234**

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

De donner suite au rapport du directeur de l'électricité portant le numéro EL2025-08 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de mai 2025.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.4.9 Services professionnels - élection municipale du 2 novembre 2025**

**Rés. 2025-235**

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2025-43 et d'octroyer à Innovision+ inc. le contrat pour les services professionnels concernant l'élection municipale du 2 novembre 2025 au montant de 25 640,62 \$, plus les taxes applicables.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.4.10 Nomination au Service des travaux publics - Journalier permanent

Rés. 2025-236

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-33, afin de procéder à la nomination de monsieur Guillaume Caron au poste de journalier (J-2B) permanent au Service des travaux publics, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2915, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un poste laissé vacant suite à un mouvement interne.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.4.11 Remaniement au Service de l'électricité

Rés. 2025-237

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-36, afin de créer un poste cadre à l'essai en génie électrique pour une durée de 3 ans et de nommer monsieur Arezki Chibah sur ce poste pour la durée du contrat.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.4.12 Appel d'offres 2025-46 - Réfection de chaussée - Boulevard Vanier

Rés. 2025-238

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2025-23 et de retenir les services de EJD Construction inc., pour la réfection de la chaussée du boulevard Vanier pour la somme de 1 451 575,81 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2025-46.

La somme requise sera disponible au Règlement d'emprunt 2025-1134, qui est actuellement en processus d'approbation par le MAMH. L'octroi est donc conditionnel à l'approbation de ce dernier.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.4.13 Appel d'offres 2025-43 - Réfection du pavage - boulevard La Salle (de boul. Comeau à avenue Donald-Smith)

Rés. 2025-239

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2025-24 et de retenir les services de Jean Fournier inc., pour la réfection du pavage du boulevard La Salle (de boulevard Comeau à avenue Donald-Smith), pour la somme de 841 062,59 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2025-43.



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

La somme requise sera disponible au Règlement d'emprunt 2025-1134, qui est actuellement en processus d'approbation par le MAMH. L'octroi est donc conditionnel à l'approbation de ce dernier.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.4.14 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2025-240

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2025-25 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de mai 2025.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.4.15 Appel d'offres 2025-34 - Travaux de réhabilitation sans tranchée - Conduites d'égout 2025

Rés. 2025-241

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2025-27 et de retenir les services de l'entreprise Fernand Gilbert ltée, pour les travaux de réhabilitation sans tranchée des conduites d'égout 2025, pour la somme de 277 197,14 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2025-34.

La somme requise est disponible au Règlement 2023-1076 pour réfection de la chaussée - boulevard Blanche et réhabilitation des conduites d'égouts - rues diverses - Emprunt de 3 176 700 \$.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.4.16 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2025-242

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2025-05 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de mai 2025.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.4.17 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2025-243

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2025-27 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de mai 2025.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4.4.18 Autorisation pour l'utilisation d'un budget discrétionnaire par district - Année budgétaire 2025

**Considérant que** lors de l'adoption du budget 2025, le conseil a réservé un budget discrétionnaire spécifique totalisant 24 000 \$, soit 3 000 \$ par conseiller pour la réalisation de dépenses de quartier;

Rés. 2025-244

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2025-21 et d'autoriser l'utilisation d'un budget discrétionnaire maximal de 24 000 \$, soit 3 000 \$ par conseiller, pour la réalisation de dépenses de quartier pour l'année 2025.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.4.19 Listes de comptes 2025-03, 2025-04, 2025-05, 2025-06, 2025-07, 2025-08, 2025-09, 2025-10, 2025-11, 2025-12, 2025-13, 2025-14, 2025-15, 2025-16, 2025-17 et 2025-18

Rés. 2025-245

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2025-22 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2025-03, 2025-04, 2025-05, 2025-06, 2025-07, 2025-08, 2025-09, 2025-10, 2025-11, 2025-12, 2025-13, 2025-14, 2025-15, 2025-16, 2025-17 et 2025-18 pour les périodes 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 de l'année 2025.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.4.20 Premier projet de résolution - Demande exceptionnelle d'habitation (PL31) - Création de trois logements au 365, rue Bossé

**Considérant que** le secteur d'implantation du projet est optimal;

**Considérant que** le projet est cohérent avec les outils de planification;

**Considérant que** la qualité de projet pourrait être bonifiée en ajoutant un volet aménagement extérieur;

Rés. 2025-246

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2025-26 et d'autoriser la demande exceptionnelle d'habitation (PL31) consistant en la modification de l'usage de l'immeuble situé au 365, rue Bossé afin de permettre l'aménagement de trois logements, le tout tel qu'illustré sur les plans joints à la demande et d'autoriser les dérogations aux dispositions suivantes du Règlement 2003-644 concernant le zonage :

- **Article 5.5.4 - Espace libre commun**

L'emplacement posséderait un pourcentage d'espaces libres communs de 0 %, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit un pourcentage minimal d'espace libre commun de 40 % pour ce type de bâtiment.



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### • Article 5.5.1.5 - Garage attenant

Le bâtiment posséderait un garage attenant, empiétant à 100 % dans la cour arrière du bâtiment, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit qu'un garage attenant ne peut empiéter dans la cour arrière sur plus de 50 % du mur latéral du bâtiment.

L'espace extérieur devra toutefois être de qualité et invitant en étant :

- accessible pour chaque occupant;
- ensoleillé;
- minimalement végétalisé;
- composé d'aménagements paysagers colorés et meublé de mobilier voué à la détente et à la socialisation.

Le concept d'aménagement extérieur répondant à l'énoncé ci-dessus devra être joint à la demande de permis pour que la demande soit valide.

La résolution est valide pour une durée maximale de deux ans.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

### 5.1 37, avenue de Berneval

**Considérant que** la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Considérant que** l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

**Considérant que** la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**Considérant que** la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

**Malgré que** la demande vise des travaux effectués sans certificats d'autorisation;

**Considérant que** la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

**Considérant que** la galerie dessert la seule autre porte de sortie du rez-de-chaussée;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Marc Rainville

D'accepter la dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de la galerie située en cour latérale de la résidence située au 37, avenue de Berneval. La galerie possède une marge de recul latérale de 0,7 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul minimale de 1 m pour ce type de construction.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5.2 100, avenue Fraser (lot 5 828 807)

Cette demande de dérogation mineure est reportée à une prochaine séance.

### 5.3 63, avenue Damase-Potvin

**Considérant que** la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Rés. 2025-247



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

**Considérant que** l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

**Considérant que** la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**Considérant que** la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

**Considérant que** la demande vise des travaux projetés ayant fait l'objet d'une demande de permis de construction portant le numéro 2025-30204;

**Considérant que** la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre  
Appuyée par : la conseillère Odette Lavigne

D'accepter la dérogation mineure permettant la construction d'un garage isolé en cour arrière de la résidence située au 63, avenue Damase-Potvin. Le garage posséderait une hauteur de 4,9 m et une superficie totale de 60 m<sup>2</sup>, alors que la réglementation prévoit une hauteur maximale de 4,25 m et que dans le cas où un abri d'auto est déjà construit, la superficie totale au sol d'un garage isolé ne doit pas dépasser 50 m<sup>2</sup>.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.4 783, place Drapeau

**Considérant que** la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Considérant que** l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

**Considérant que** la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**Considérant que** la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

**Considérant que** la demande vise des travaux effectués ayant fait l'objet d'un permis de construction portant le numéro 144-69;

**Considérant que** la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

D'accepter la dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de la résidence du 783, place Drapeau. La résidence possède une marge de recul latérale de 1,36 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul minimale de 2 m pour ce type de construction.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.5 841, rue Maurice-Parent

**Considérant que** la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Considérant que** l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Rés. 2025-248

Rés. 2025-249



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

**Considérant que** la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**Considérant que** la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

**Considérant que** la demande vise des travaux projetés ayant fait l'objet d'une demande de permis de construction portant le numéro 2025-30192;

**Considérant que** la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

**Considérant que** le projet comporte majoritairement des petits logements (3<sup>1/2</sup>), n'accueillant que des personnes seules ou à faible revenu;

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse  
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

D'accepter la dérogation mineure permettant la construction d'une nouvelle résidence multifamiliale de 56 logements sur le terrain du 841, rue Maurice-Parent. Le stationnement posséderait un nombre total de 61 cases, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit un nombre minimal de 1,5 case de stationnement hors rue par logement, soit 84 cases pour ce type de bâtiment.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.6 1601, boulevard Jolliet

**Considérant que** la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Considérant que** l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

**Considérant que** la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**Considérant que** la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

**Considérant que** la demande vise des travaux projetés et non débutés;

**Considérant que** la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

**Considérant qu'il n'est pas possible de construire un garage isolé dans la cour arrière dû à l'instabilité du sol à prédominance argileuse;**

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

D'accepter la dérogation mineure permettant l'agrandissement du garage attenant situé en cour latérale et arrière de la résidence du 1601, boulevard Jolliet. Le garage attenant posséderait une superficie totale de 60 m<sup>2</sup>, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une superficie maximale correspondant à 50 % de la superficie du rez-de-chaussée du bâtiment principal, soit 40,26 m<sup>2</sup> maximum.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.7 1680-1694, boulevard Lafèche

**Considérant que** la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Rés. 2025-250

Rés. 2025-251



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

**Considérant que** l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

**Considérant que** la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**Considérant que** la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

**Considérant que** la demande vise des travaux projetés ayant fait l'objet d'une demande d'information sur la réglementation;

**Considérant que** la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

**Considérant qu'il** n'est pas possible d'acheter une partie du lot 3 693 921 dû à la présence d'une servitude pour les lignes électriques;

**Considérant qu'un** permis de construction a été émis en 1993 pour l'agrandissement du bâtiment existant en cour latérale, jusqu'à la ligne de lot;

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne  
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'accepter la dérogation mineure permettant l'agrandissement du bâtiment principal situé au 1680 à 1694, boulevard Laflèche. L'agrandissement posséderait une marge de recul arrière de 1,2 m et une marge de recul latérale de 0 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul arrière minimale de 6 m et une marge de recul latérale de 3 m pour ce type de construction.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.8 365, rue Bossé

**Considérant que** la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Considérant que** l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

**Considérant que** la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**Considérant que** la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

**Considérant que** la demande vise des travaux projetés ayant fait l'objet d'une demande d'information sur la réglementation;

**Considérant que** la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

**Considérant que** des sentiers et espaces naturels sont situés à distance de marche de l'immeuble et accessibles au public;

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : la conseillère Odette Lavigne

D'accepter la dérogation mineure permettant la transformation du bâtiment industriel existant, situé au 365, rue Bossé, en résidence multifamiliale de quatre logements. L'emplacement posséderait un pourcentage d'espaces libres communs de 0 %, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit un pourcentage minimal d'espace libre commun de 40 % pour ce type de bâtiment, soit 476,44 m<sup>2</sup>.

Rés. 2025-252

Rés. 2025-253



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

La recommandation est conditionnelle à ce qu'un aménagement paysager soit tout de même aménagé en façade du bâtiment, et ce, dans les 12 mois suivant l'adoption de la résolution.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 6. AFFAIRES NOUVELLES

##### 6.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement 2025-1134 concernant la construction, la réhabilitation de rue et conduite et travaux divers - Emprunt de 9 800 400 \$

Est déposé, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement 2025-1134 concernant la construction, la réhabilitation de rue et conduite et travaux divers - Emprunt de 9 800 400 \$.

Cette consultation publique s'est tenue les 13, 14 et 15 mai 2025 et aucune demande de scrutin référendaire n'a été enregistrée.

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne  
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

Que considérant le résultat de la procédure d'enregistrement, le Règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 7. AVIS DE MOTION

##### 7.1 Projet de règlement remplaçant le Règlement 2007-738 sur l'occupation du domaine public

La conseillère Odette Lavigne donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement remplaçant le Règlement 2007-738 sur l'occupation du domaine public.

Il y a lieu de remplacer le Règlement 2007-738 afin d'ajouter une catégorie d'occupation du domaine public, de modifier les procédures afférentes aux demandes et de régir l'occupation des terrains contigus au domaine public.

##### 7.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement

Le conseiller Michel Beaulieu donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption un projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement.

Ce règlement est adopté afin d'abaisser la limite de vitesse à 30 km/heure sur la place La Salle, entre l'avenue Chapais et la ruelle Jean-Éthier.

#### 8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

##### 8.1 Dépôt de projet de règlement remplaçant le Règlement 2007-738 sur l'occupation du domaine public

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne  
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

Rés. 2025-254

Rés. 2025-255



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'accepter pour dépôt le projet de règlement remplaçant le Règlement 2007-738 sur l'occupation du domaine public.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 8.2 Dépôt de projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse  
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

##### 9.1 Règlement 2025-1133 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

**Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-644 concernant le zonage;**

**Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 17 février 2025;**

**Considérant que l'adoption d'un premier projet de règlement a eu lieu à la séance publique du conseil municipal tenue le 17 février 2025;**

**Considérant que l'assemblée publique présidée par le maire ou son représentant aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 11 mars 2025;**

**Considérant que l'adoption d'un second projet de règlement a eu lieu à la séance publique du conseil municipal tenue le 17 mars 2025;**

**Considérant que le présent règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'aucune demande n'a été reçue;**

**Considérant que la modification suivante a été apportée au règlement depuis l'adoption du second projet de règlement à la séance ordinaire du 17 mars 2025 soit;**

- À l'article 3, le point numéro deux « En ajoutant, à la colonne 203 I du feuillet 7 de 12, des points aux lignes 12, 23, 34, 40 et 47; » est retiré;
- La grille concernée est modifiée en conséquence de ce retrait;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

D'adopter le Règlement 2025-1133 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### 9.2 Règlement 2025-1136 concernant le remplacement du système électrique de la remontée mécanique – Mont Ti-Basse – Emprunt de 1 893 500 \$

**Considérant que le conseil municipal désire procéder au remplacement du système électrique de la remontée mécanique de la station de ski du Mont Ti-Basse;**

**Considérant que le coût de ces travaux s'élève à 1 893 500 \$, incluant les taxes, imprévus et frais de financement, suivant l'estimation des coûts préparée par le Service de l'ingénierie de la Ville;**

Rés. 2025-256

Rés. 2025-257



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

**Considérant que** la Ville ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour supporter le coût de ces travaux;

**Considérant qu'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mai 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville  
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

D'adopter le Règlement 2025-1136 concernant le remplacement du système électrique de la remontée mécanique - Mont Ti-Basse - Emprunt de 1 893 500 \$.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

#### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

Le conseiller monsieur Sylvain Girard prend la parole afin de remercier la population de sa patience concernant la réfection des rues de la Ville.

La conseillère madame Carole Deschênes intervient au sujet du plan d'action pour la dynamisation du centre-ville Mingan.

Madame Émilie Schwartz - Quartier Sainte-Amélie

- Demande des informations sur le point 6.1 du présent procès-verbal concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du Règlement 2025-1134 concernant la construction, la réhabilitation de rue et conduite et travaux divers - Emprunt de 9 800 400 \$.
- S'interroge concernant le projet de règlement sur l'occupation du domaine public.

Monsieur Serge Deschênes - Quartier Trudel

- Demande des informations sur le Règlement 2025-1134 concernant la construction, la réhabilitation de rue et conduite et travaux divers - Emprunt de 9 800 400 \$.
- Demande des informations concernant la caserne Marquette ainsi que les études demandées.

Monsieur Daniel Cardin - Quartier Sainte-Amélie

- Demande des informations sur le 25 000 \$ quant au crédit-bail pour une déneigeuse à trottoir.
- S'interroge quant à la possibilité que la Ville n'ait pas d'éventuels nouveaux revenus dans les prochaines années ainsi que les décisions difficiles qui pourraient en résulter.

Monsieur Philippe Boudreau - Quartier Sainte-Amélie

- S'interroge quant à la perte de revenus de la Ville.
- Se questionne quant au déneigement de la piste cyclable entre les deux secteurs.

Monsieur Daniel Cardin - Quartier Sainte-Amélie

- Demande des informations concernant un éventuel règlement sur les pesticides.

Rés. 2025-258



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 12. FERMETURE DE LA SÉANCE

**Rés. 2025-259**

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 20 h 33.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**MICHEL DESBIENS  
MAIRE**

---

**CLÉMENCE RICHARD  
GREFFIÈRE PAR INTÉRIM**